

DEPARTEMENT

HERAULT

DE LA COMMUNE de S
34400

Date : 31-03-2026

Séance du 31 mars 2026

Numéro : 2026-03-31/06

L'an Deux-mille-vingt-six

et le 31 mars

à Dix-huit heures et quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances**sous la présidence de : Monsieur Yves QUESADA, maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Date de la convocation

25/03/2026

Présents : M.M : ARNOLD Stéphane, BARON Michel, BERTELOOT Georges, BOU Cathy, DUGARET David, COLOMINES Souhila, COMBES Corinne, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, MAY Carine, OLIVER Sandrine, OLIVIER Vincent, PERIOT Cyrille, PERRIER Jérôme, QUESADA Yves, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Philippe, SANSONE Christian, SAVAL Jérôme, VIGLIETTI Andra**Procurations :** Mme CHASTRUSSE Evelyne à M. BARON Michel, Mme SABATIER Cathy à Mme REYNES Sophie**Absents :****Secrétaire de séance :** Mme REYNES Sophie

PROPOSITION DE LA LISTE DES PERSONNES APPELEES A SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article 1650 du code général des impôts, il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le maire ou son adjoint délégué.

Il précise que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Ces commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

Cette liste doit comporter un nombre de noms double de celui des membres à désigner, soit seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

Les personnes proposées doivent remplir les conditions prévues par la réglementation en vigueur, notamment être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune et être familiarisées avec les circonstances locales.

Il propose au conseil municipal d'arrêter la liste des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs, qui sera transmise à la direction départementale des finances publiques.

Sont proposés :

Commissaires titulaires :

- Ludivine CLOT
- Vincent TAURELLE
- Vincent OLIVIER
- Cathy BOU
- Georges BERTELOOT
- Jérôme ROUX
- Jérôme SAVAL
- Michael MEURISSE
- Emilie BOUVET
- Alexia GRANDCLERC
- Stéphanie GARAND

- Carine MAY
- Thierry GABARROU
- Michel BARON
- Stéphane ARNOLD
- Evelyne CHASTRUSSE

Commissaires suppléants :

- Andra VIGLIETTI
- Jérôme PERRIER
- Anne DIATTA
- Corinne COMBES
- Cédric BOUVET
- Sandrine OLIVER
- Cathy SABATIER
- Véronique FONTANA
- Alexandre LATORRE
- Cyril JOURDAN
- Nathalie CAYUELAS
- David DUGARET
- Cyrille PERIOT
- Christian SANSONE
- Benjamin LEBERNE
- Philippe RUIVO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la liste des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs telle que présentée ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette liste à la direction départementale des finances publiques.**

**Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA,**

